ENVIRONNEMENT & SANTÉ

CHIFFRES CLÉS DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

LES ENGAGEMENTS DES TRANSPORTEURS ROUTIERS IMPLIQUÉS DANS LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Synthèse des chiffres clés issus des rapports du CITEPA, du Ministère de la Transition écologique et du CNR. Les émissions s'apprécient de manière relative d'un secteur à un autre au regard de nombreux facteurs : activité, kilomètres parcourus...

UNE PROFESSION MOBILISÉE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIOUE

Depuis plusieurs années les transporteurs investissent en faveur de la décarbonation : renouvellement des flottes par des véhicules dotés de moteurs plus performants et plus sobres et achat de camions à énergies alternatives (Électrique, GNV/BioGNV, B100, HVO...). Ainsi, les émissions de CO2 équivalents générées par les camions ont baissé de -3,81% depuis 2011 (de 31,5 Mt à 30,3 Mt)² alors que sur la même période le parc de poids lourds est passé de 587 706 véhicules à 616 886 (+4,97%)³.

PART DES ÉMISSIONS DE CO2 ÉQUIVALENT DU SECTEUR DES TRANSPORTS DANS LE TOTAL DES ÉMISSIONS NATIONALES EN 2022

En 2022, le secteur du transport (tous modes confondus) représente 32% des émissions nationales de CO2 équivalent. TRANSPORT
32%
130,5 MT
AUTRES
SECTEURS
D'ACTIVITÉ
68%
273,3 MT

Total national hors UTCATF: 403,8 mt CO2E

PART DES ÉMISSIONS DE CO2 ÉQUIVALENT DES POIDS LOURDS DE MARCHANDISES DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS EN 2022

Les poids lourds de marchandises représentent moins d'un quart (23%) des émissions de CO2 équivalent du secteur des transports. POIDS
LOURDS DE
MARCHANDISES

23%
30,3 MT

AUTRES MOYENS
DE TRANSPORT

77%
100,2 MT

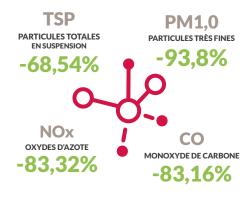
À titre comparatif, les véhicules des particuliers représentent plus de la moitié (52%) des émissions de CO2 équivalent du secteur des transports en 2022.

Total secteur des transports: 130,5 Mt CO2E

UNE PROFESSION MOBILISÉE SUR LES ENJEUX DE QUALITÉ DE L'AIR ET DE SANTÉ PUBLIQUE

Depuis plus de 30 ans (1990), la profession fait la chasse aux émissions de polluants atmosphériques grâce à l'investissement dans des camions plus modernes et moins polluants répondant aux normes européennes d'émissions les plus restrictives.

- Les Particules Totales en Suspension (TSP) générées par les camions ont diminué de -68,54% depuis 1990. Elles représentent 0,7% du total des émissions nationales en 2022².
- Les émissions de PM 1.0 (particules très fines plus dangereuses pour la santé) des camions ont diminué de -93,8% depuis 1990. Elles représentent 0,6% du total des émissions nationales en 2022². En comparaison, le secteur des bâtiments résidentiels et tertiaires émet 14 fois plus de PM 1.0 que le secteur des transports.
- Les émissions d'Oxydes d'azote (NOx) générées par les camions ont diminué de -83,32% depuis 1990².
- Les émissions de Monoxyde de carbone (CO) générées par les camions ont diminué de -83,16% depuis 1990².



- 1 Ministère de la Transition écologique et solidaire Chiffres clés des transports - édition 2023
- 2 CITEPA rapport Secten édition 2023
- 3 SDES, Rsvero, données provisoires Données sur le parc de véhicules en circulation au 1^{sc}janvier 2023



DES PROFESSIONNELS ENGAGÉS

Le secteur du Transport Routier de Marchandises est un acteur clé de la transition énergétique. Les transporteurs en sont pleinement conscients et sont engagés depuis de nombreuses années à travers différentes démarches de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques avec :

■L'écoconduite : depuis 2000, la consommation de carburant en L / 100 km a baissé de - 15,4%⁴. L'écoconduite est aujourd'hui largement pratiquée par les transporteurs et fait partie des programmes de formation initiale et continue des conducteurs routiers.



Le renouvellement des flottes de véhicules : la règlementation évolue et les normes européennes sont de plus en plus contraignantes. Les transporteurs se mobilisent en faisant des investissements importants dans le renouvellement de leur flotte. En 2022, 99,8 % du parc exploité sur le Transport Routier de Marchandises longue distance est aux normes européennes d'émissions les plus restrictives (Euro V et VI et EEV) 4.



99,8%
DU PARC AUX NORMES
EUROPÉENNES
LES PLUS RÉCENTES

- L'engagement volontaire dans des programmes de certificats d'économies d'énergie (CEE):
 - Le programme d'Engagements Volontaires pour l'Environnement (EVE) des acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs qui compte plus de 3 200 entreprises engagées depuis la création des différents dispositifs et qui permet d'économiser chaque année 3 millions de tonnes d'équivalent CO2.



Le programme Report modal et verdissement des flottes de transport massifié (REMOVE) qui vise notamment à accompagner la démarche de report modal du transport routier de marchandises vers les modes massifiés (fluvial, ferroviaire et cabotage maritime).



FÉDÉRATION NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS

Immeuble Le Cardinet 8 rue Bernard Buffet 75017 Paris T. 01 44 29 04 29





